

PLAN FIXANT LA LIMITE DES CONSTRUCTIONS LOCALITÉ DE NEYRUZ-SUR-MOUDON

Échelle 1 :1'000

Enquête publique

Mai 2021

Approuvé par la Municipalité	Soumis à l'enquête publique
dans sa séance du :	du : au :
Le Syndic :	Le Syndic :
La Secrétaire :	La Secrétaire :
Adopté par le Conseil communal	Approuvé par le Département compétent
dans sa séance du :	Lausanne, le :
Le Président :	La Cheffe du département :
La Secrétaire :	Entré en vigueur le :



Rue des Pêcheurs 7
Case postale
1401 Yverdon-les-B

024 424 60 70
info@japo.ch
www.japo.ch

LÉGENDE

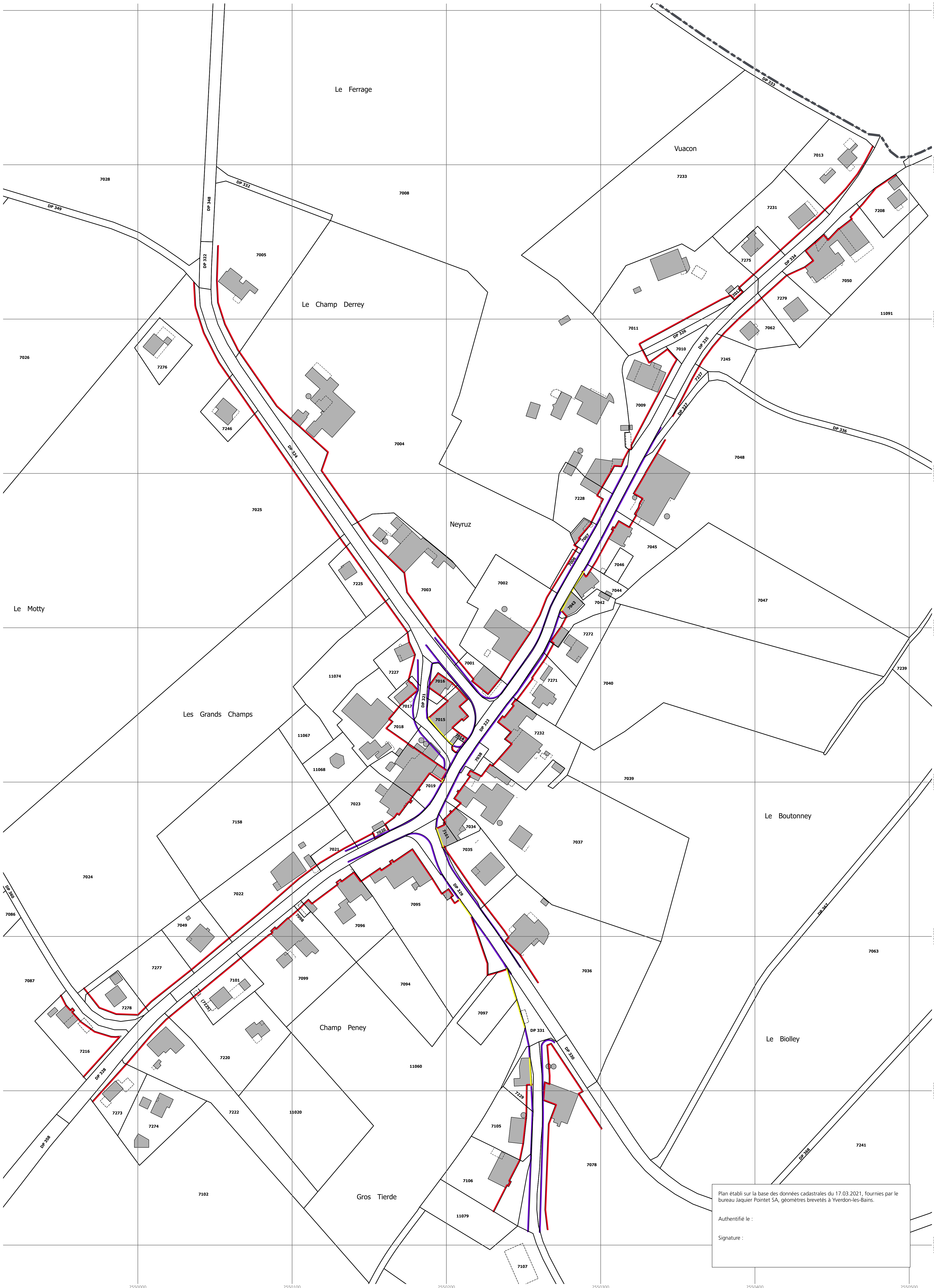
■ ■ Limite du plan d'affectation communale

LIMITES DES CONSTRUCTIONS

 Limite des constructions maintenue en vertu des plans
fixant la limite des constructions approuvés le 23 octobre 1909 et le 1er juillet 1930

 Limite des constructions nouvelle

 Limite des constructions radiée (approuvée le 23 octobre 1909 et le 1er juillet 1930)



Plan établi sur la base des données cadastrales du 17.03.2021, fournies par le bureau Jaquier Pointet SA, géomètres brevetés à Yverdon-les-Bains.

Authentifié le

Signature